

---

---

## TABLE GÉNÉRALE.

---

### A.

- ABEILLES.** De la propriété d'un essaim, I, 323.
- ABLUTIONS.** Peut-on dire une seconde messe après avoir pris les ablutions ? II, 119.
- ABROGATION.** Abrogation d'une loi, I, 79.
- ABSOLUTION.** De l'absolution sacramentelle, II, 301-414. — De l'absolution conditionnelle, 302. — A qui doit-on donner, refuser, ou différer l'absolution ? II, 350. — Peut-on absoudre ceux dont les dispositions sont douteuses ? 303. — De l'absolution des cas réservés, 321. — Des censures, 623. Voyez CONFESSEUR.
- ABSTINENCE.** De l'abstinence de la viande, I, 111, etc. — Dispense de l'abstinence, 117. — Les enfants de famille, les ouvriers peuvent-ils faire gras, les jours d'abstinence, lorsqu'on ne leur sert que de la viande ? 116. — Les hôteliers, les aubergistes peuvent-ils donner de la viande, les jours défendus, aux voyageurs qui en demandent ? 117.
- ACCEPTATION.** De l'acceptation des dons et legs faits au profit des établissements publics, I, 376.
- ACCESSION.** Du droit d'accession, I, 326.
- ACCUSÉ.** L'accusé est-il obligé d'avouer son crime ? I, 534.
- ACHAT.** Qui peut acheter ? I, 405. — Peut-on acheter une chose au-dessous du plus bas prix ? 411. — Peut-on acheter des billets à un prix moindre que leur valeur numérique ? 413. — Des obligations de l'acheteur, 417. — De ceux qui ont acheté des biens ecclésiastiques ou des biens des émigrés pendant la révolution, 466 et 467.
- ACOLYTE.** De l'ordre d'acolyte, II, 457.
- ACTE.** Notion des actes humains, I, 1. — Moralité des actes humains, 14. — Fin des actes humains, 18. — Des actes de foi, 131. — D'espérance, 138. — D'amour de Dieu, 143. — D'amour du prochain, 149.
- ADOPTION.** Empêchement de mariage provenant de l'adoption, II, 549.
- ADORATION.** L'adoration est un acte de religion, I, 166.
- ADULTÈRE.** Qu'est-ce que l'adultère ? I, 300. — De l'obligation de restituer pour cause d'adultère, 514. — De l'empêchement de mariage provenant de l'adultère, II, 555. — De la séparation des époux pour cause d'adultère, 603.
- ADVERTANCE.** De l'avertance nécessaire pour pécher, I, 81 et 82.
- AFFINITÉ, ALLIANCE.** De l'empêchement de mariage fondé sur l'affinité, II, 550. — De l'alliance ou affinité spirituelle, 549. Voyez PARENTÉ.
- AGRESSEUR.** Peut-on tuer un injuste agresseur ? I, 276.
- AMENDEMENT.** De l'amendement dans le pécheur habituel, II, 361. — Dans le récidif, 369.
- AMICT.** De l'amict nécessaire pour dire la messe, II, 200. — Sa signification, 459.
- AMOUR.** De l'amour de Dieu, I, 140. — Des actes d'amour de Dieu, 143. — Des



- péchés contraires à l'amour de Dieu, 144. — De l'amour du prochain, *ibidem*. — De l'amour des ennemis, 146. — Des actes de charité envers le prochain, 149. Des péchés opposés à l'amour du prochain, 157.
- ANIMAUX. De la propriété des animaux domestiques, sauvages, apprivoisés, I, 322, 323.
- ANNEAU. L'usage de l'anneau interdit aux clercs, II, 480.
- ANNULATION. De l'annulation ou irritation des vœux, I, 220.
- ANTICHRÊSE. Qu'est-ce que l'antichrêse? I, 448.
- APOSTASIE. En quoi consiste l'apostasie? I, 137. — Des peines portées contre les apostats, *ibidem*.
- APPROBATION. De l'approbation nécessaire pour entendre les confessions, II, 308. Voyez JURIDICTION.
- ARCHIVES. Des archives de l'église paroissiale, II, 72.
- ARRHES. De la promesse de vendre et de la vente faite avec des arrhes, I, 405.
- ASSIGNATS. De ceux qui ont payé leurs dettes avec des assignats pendant la révolution, I, 366.
- ASSURANCE. Du contrat d'assurance, I, 431.
- ATHÉISME. Doit-on ranger parmi les apostats ceux qui professent l'athéisme? I, 137.
- ATTRITION. Qu'est-ce que l'attrition? II, 245. — Nécessité de l'attrition, 246. — L'attrition sans amour de Dieu suffit-elle pour recevoir l'absolution? *ibidem*. — Des marques ordinaires d'attrition, 363. — Des marques extraordinaires, 363 et 364.
- AUBE. Ornement sacerdotal, II, 200.
- AUBERGE. Des aubergistes qui servent gras les jours d'abstinence, I, 117. — Qui donnent à boire et à manger aux gens de l'endroit, les dimanches et fêtes, pendant les offices divins, 250.
- AUMONE. De l'obligation de faire l'aumône, I, 149.
- AUTEL. Nécessité d'un autel pour la célébration des saints mystères, II, 192.
- AVARICE. Du péché d'avarice, I, 101.
- AVOCAT. Des obligations des avocats, I, 539.
- AVORTEMENT. Est-il permis à une femme de faire périr le fruit qu'elle porte dans son sein? I, 278.
- AVOUÉS. Des obligations des avoués, I, 541.

## B.

- BAIL. Des baux à loyer et à ferme, I, 421. — Des baux à loyer, 423. — Des baux à ferme, 424. — Du bail à cheptel, 425.
- BAL. Des bals et de la danse, I, 295; II, 378.
- BAN. Des bans de mariage, II, 521. — Où doit-on faire les publications de mariage? 523. — De la dispense des bans, 525.
- BAPTÊME. Du sacrement de baptême, II, 37. — Sa matière, 38. — Sa forme, 41. — Ses effets, 42. — Du ministre, 43. — Du sujet, 46. — Nécessité du baptême, *ibidem*. — Du baptême des enfants, 49. — Peut-on baptiser malgré leurs parents, les enfants des juifs, des infidèles, des apostats? 49 et 50. — Des enfants qui ne sont pas encore sortis du sein de la mère, 50 et 51. — Des productions monstrueuses, 52. — Doit-on rebaptiser les enfants qui ont été ondoyés à la maison? 53. — Du baptême des adultes, 54. — De ceux qui sont

- en démence, 55. — Des sourds-muets de naissance, *bid.* — Des étrangers qui ignorent s'ils ont été baptisés, 56. — Des hérétiques, 57. — Des cérémonies du baptême, 58. — Explications des principales cérémonies, 59. — Du temps et du lieu convenables pour l'administration du baptême, 61. — Des fonts baptismaux, de l'eau bénite et des saintes huiles, 62. — Ce qu'il faut préparer pour la cérémonie du baptême, 64. — Des parrains et marraines, 65. — Des actes de baptême, 71.
- BAUME. Du baume qui entre dans la matière du sacrement de confirmation, II, 75.
- BÉNÉDICTION. De la bénédiction avec le saint-sacrement, II, 164. — De la bénédiction des églises, 186. — Des ornements sacerdotaux, 201. — De la bénédiction nuptiale, 503, 508. — Il est défendu de donner la bénédiction nuptiale avant le mariage civil, 509.
- BÉNÉFICE. Ce qu'on entend par bénéfice, I, 191. — Avons-nous encore en France des bénéfices proprement dits? I, 191 et 192. — Peut-on retenir comme siens les revenus superflus de son bénéfice? 320. — Peut-on enrichir ses parents avec les biens de l'Église? *ibid.* — Peut-on réduire les charges d'un bénéfice, lorsque les revenus de ce bénéfice sont devenus insuffisants? II, 176 et 177.
- BIENS. Des biens qui sont l'objet de la propriété, I, 310. — Des différentes espèces de biens, 311. — Biens des enfants de famille, 312. — Biens propres aux époux, 315. — Des biens de la communauté matrimoniale, *ibid.* — Des biens paraphernaux, 318. — Bien des clercs, 318 et 319. — Des biens d'Église vendus pendant la révolution, 466. — Biens spirituels dont on est privé par les censures ecclésiastiques, II, 641.
- BIGAMIE. De l'irrégularité provenant de la bigamie, II, 641.
- BILLET. Des billets pour la confirmation, II, 90. — Pour la communion, 135. — Pour le sacrement de mariage, 512. — De quelle manière un billet de confession doit-il être conçu? 339.
- BINAGE. Peut-on dire plusieurs messes en un jour? II, 172. — Peut-on dire une seconde messe après avoir pris les ablutions à la première? 119 et 173.
- BLASPHEME. Qu'est-ce que le blasphème? I, 193. — Comment se rend-on coupable de blasphème? 194. — Est-ce un blasphème de prononcer les noms de *sacré*, de *Dieu*? 195.
- BONNE FOI. De l'erreur ou de l'ignorance de bonne foi, I, 8. — De la possession de bonne foi, 331. — Nécessité de la bonne foi pour la prescription, *ibid.* — A quoi est tenu le possesseur de bonne foi en matière de restitution? 460. — De la conduite du confesseur à l'égard du pénitent qui est dans une ignorance ou une erreur de bonne foi, I, 28; II, 349.
- BRÉVIAIRE. De quel bréviaire doit-on se servir pour la récitation de l'office divin? II, 470. — Bulle du pape saint Pie V, concernant le bréviaire romain, *ibidem*. — Lettre de GRÉGOIRE XVI, 661. Voyez OFFICE DIVIN.

## C.

- CALICE. Le calice doit-il être consacré? II, 196. — Comment perd-il sa consécration? 197.
- CALOMNIE. Ce qu'on entend par calomnie, I, 546. — Est-on obligé d'empêcher la calomnie? 549. — Est-on obligé de réparer la calomnie? 551.
- CANON. Du canon de la messe, II, 221.
- CAPACITÉ. De la capacité relativement aux contrats, I, 349. — Relativement aux donations, 374 et 375.



CARACTÈRE. Du caractère sacramentel, II, 14.  
 CARÈME. Du jeûne pendant le carême, I, 111.  
 CAS. Des cas réservés, II, 319. — Qui peut absoudre des cas réservés? 321. — Des cas réservés au pape, 325. — De l'absolution d'un étranger qui s'accuse d'un cas réservé, 327. — Il n'y a pas de réserve à l'article de la mort, 322.  
 CATÉCHISME. De l'obligation pour les curés de faire le catéchisme aux enfants, II, 497. — Des indulgences accordées à ceux qui instruisent les ignorants de la doctrine chrétienne, I, 131.  
 CAUSE. De la cause des contrats, I, 354. — Des obligations sans cause, *ibid.* — Des obligations fondées sur une cause fautive ou illicite, 354 et 355. — Des différentes causes du dommage d'autrui, 474.  
 CAUTION. De la caution et du cautionnement, I, 443 et 445.  
 CEINTURE. De la ceinture, *cingulum*, dont le prêtre se sert pour dire la messe, II, 200.  
 CÉLIBAT. Du célibat imposé aux clercs, II, 467. — De l'excellence du célibat, 468.  
 CENSURE. Des censures ecclésiastiques, II, 617. — Qui peut porter des censures? 620. — Des conditions requises pour encourir les censures, 622.  
 CÉRÉMONIES. Des cérémonies pour l'administration des sacrements, II, 34. — Du baptême, 58. — De la confirmation, 91. — De l'Eucharistie, 126. — Des cérémonies de la messe, 202. — De l'Extrême-Onction, 426. — De l'Ordination, 455.  
 CESSATION. De la cessation *a divinis*, II, 618.  
 CESSION. De la cession qu'un créancier fait de ses biens, I, 365 et 526.  
 CHANGE. Du contrat de change, I, 403.  
 CHANOINE. Des obligations des chanoines, II, 487 et 488.  
 CHAPELLE. Des chapelles où l'on peut célébrer la messe, II, 185. — Des chapelles domestiques, 185 et 186.  
 CHAPITRE. Un évêque est-il obligé de consulter son chapitre? II, 489. — De l'obligation du chapitre relativement à la messe canoniale, 176. — L'évêque peut-il le dispenser de l'appliquer aux fondateurs? *ibidem.* — De l'administration capitulaire, le siège vacant, 489 et 490.  
 CHARITÉ. Qu'est-ce que la charité? I, 140. — De la charité parfaite, 141. — Nécessité de la charité ou de l'amour de Dieu, 142. — Des actes de charité, 143. — De la charité pour le prochain, 144. — Des œuvres de charité, 149. — Des péchés opposés à la charité, 157.  
 CHASSE. De la chasse et de la pêche, I, 322. — De la chasse interdite aux clercs, II, 481.  
 CHASTÉTÉ. De la vertu de chasteté, I, 122. — Du veu de chasteté, 234. — Des péchés contraires à la chasteté, 284.  
 CHASUBLE. Ornement sacerdotal, II, 200-462.  
 CHEPTTEL. Du bail à cheptel, I, 425. — Des différentes espèces de cheptels, 425 et 426.  
 CHOSSES. Des choses perdues dont le maître ne se présente pas, I, 324.  
 CHRÈME. De quoi se compose le saint chrême, II, 78.  
 CIBOIRE. Du saint-ciboire, II, 198.  
 CIERGE. Des cierges nécessaires pour la célébration de la messe, II, 195.  
 CIMETIÈRE. Du lieu destiné aux inhumations, II, 429 et 430. — Comment le cimetière est-il profané? 189. — *Quid*, dans le doute s'il y a profanation? 191.  
 CIRCONSTANCES. Des circonstances du péché. I, 91. — Est-on obligé de déclai-

rer en confession les circonstances qui changent l'espèce du péché ou qui en aggravent notablement la malice? I, 92; II, 262.  
 CLANDESTINITÉ. De l'empêchement de clandestinité, II, 557.  
 CLAUSE PÉNALE. Des conventions avec clause pénale, I, 368.  
 CLÉMENTICE. De la clémence comme vertu, I, 127.  
 CLERCS. Des biens dont les clercs ont la propriété, I, 318. — Des obligations des clercs, II, 467. — Du luxe, de la chasse, de la fréquentation des cabarets, des jeux défendus aux clercs, 480, etc.  
 CLOTURE. De la clôture religieuse, I, 235; II, 628.  
 COLÈRE. Du péché de colère, I, 275.  
 COLLATION. Des aliments permis à la collation, I, 113.  
 COMÉDIENS. Les comédiens sont-ils excommuniés? I, 293. — Peut-on les admettre aux sacrements? II, 32. — Peuvent-ils être admis comme parrains? 68. — De la conduite du curé à l'égard d'un comédien qui tombe dangereusement malade, I, 294.  
 COMMODAT. Du prêt à usage, I, 389.  
 COMMUNAUTÉ. De la communauté conjugale, I, 314. — De l'administration de la communauté, 315 et 316.  
 COMMUNION. De la communion eucharistique sous les deux espèces, II, 129. — De la communion pascale, 130. — De la communion des malades, 136. — De la première communion des enfants, 145. — Des dispositions de l'âme pour la communion, 148. — Des dispositions du corps, 157. — A qui doit-on refuser la communion? 161. — De la communion des condamnés à mort, 138. — De la fréquente communion, 152-405.  
 COMMUTATION. De la commutation des vœux, I, 227; II, 615.  
 COMPENSATION. De la compensation légale, I, 367. — De la compensation non légale ou secrète, 368.  
 COMPLICE. Peut-on faire connaître son complice en confession? II, 272. — Le confesseur peut-il demander au pénitent le nom de son complice? 346. — Un confesseur peut-il absoudre son complice, *in materia luxurice*? 316.  
 COMPLICITÉ. De la restitution pour cause de complicité, I, 474. Voyez Coopération.  
 CONCILE. Les conciles peuvent faire des lois, I, 53.  
 CONCUBINAIRES. Peut-on les admettre aux sacrements? II, 33.  
 CONCUPISCENCE. Qu'est-ce que la concupiscence? I, 10. — Influence-t-elle sur les actes humains? 10 et 11.  
 CONDITION. De l'empêchement de mariage provenant de l'erreur sur la condition servile, II, 536.  
 CONDITIONS. Des différentes espèces de conditions dont on fait dépendre les obligations conventionnelles, I, 359.  
 CONFESSEUR. Des qualités du confesseur, II, 328. — De la sainteté, 328. — Du zèle, 330. — De la douceur, 332. — De la fermeté, 333. — De la science, 334. — De la discrétion, 335. — De l'obligation du secret de la confession, 336. — Des interrogations que le confesseur doit faire au pénitent, 342. — Des devoirs du confesseur au sujet de l'absolution, 350. — De ses devoirs à l'égard des pécheurs d'habitude, 358. — A l'égard des récidifs, 363. — A l'égard de ceux qui ignorent les premières vérités de la religion et les devoirs de leur état, 382. — A l'égard des malades et des moribonds, 388. — A l'égard des personnes pieuses, 394. — A l'égard des scrupuleux, 406. — De la manière dont on doit administrer le sacrement de pénitence, 410. — De Confessario sollicitante, 628.



- CONFESION.** Nécessité de la confession sacramentelle, II, 249. — Précepte de la confession annuelle, 252. — La confession est-elle d'obligation pour les enfants qui n'ont pas fait leur première communion? 253. — Est-on obligé de se confesser quand on n'a que des péchés véniels à déclarer? 253 et 254. — En quel temps doit-on se confesser pour satisfaire au précepte ecclésiastique? 255. — A qui doit-on se confesser? 256. — De l'intégrité de la confession, 260. — Des motifs qui exemptent de l'intégrité de la confession, 266 et 267. — Des autres qualités de la confession, 273. — Des confessions nulles, 277. — Des confessions générales, 280.
- CONFESSIOMNAL.** On ne doit entendre la confession des personnes du sexe qu'au confessionnal, II, 410 et 411. — Le confesseur peut-il les recevoir chez lui sous prétexte de direction? 411.
- CONFIRMATION.** Du sacrement de confirmation, II, 73. — Matière du sacrement, 74. — Forme sacramentelle, 78. — Des effets de la confirmation, 80. — Du ministre, 82. — Du sujet, 84. — Est-il nécessaire de se confesser pour recevoir le sacrement de la confirmation? 87. — Des cérémonies de la confirmation, 91. — Des parrains et marraines, 93.
- CONFUSION.** De la confusion comme moyen d'éteindre une obligation, I, 369.
- CONSANGUINITÉ.** De l'empêchement de consanguinité, II, 547. — A quel degré s'étend cet empêchement? 548.
- CONSCIENCE.** Qu'est-ce que la conscience? I, 23. — De la conscience droite et de la conscience erronée, 25. — Le confesseur doit-il instruire le pénitent dont la conscience est erronée? 27. — De la conscience perplexe, 26 et 27. — De la conscience scrupuleuse et de la conscience relâchée, 29. — De la conscience certaine et de la conscience douteuse, 30. — Dans le doute, si une action est défendue, est-on toujours obligé de prendre le parti le plus sûr? 32 et 33. — De la conscience probable et de la conscience improbable, 37. — De deux opinions vraiment probables, est-on obligé de suivre dans la pratique l'opinion la plus sûre? 41. — Observations sur le choix des opinions, 44.
- CONSCRIPTION.** Des injustices qui se commettent à l'occasion de la conscription, I, 506.
- CONSÉCRATION.** De la consécration eucharistique, II, 106. — Manière de prononcer les paroles de la consécration, 109. — Le prêtre qui n'a pas consacré valablement, est-il obligé de consacrer de nouveau? 109-117. — De la consécration des églises, 186. — Des autels, 192. — Du calice et de la patène, 196.
- CONSENTEMENT.** Du consentement nécessaire pour pécher, I, 83. — Du consentement nécessaire à la validité des contrats, 343. — Des causes qui vicient le consentement, 344. — Du consentement pour le mariage, II, 505. — Du consentement des parents pour le mariage de leurs enfants, 564.
- CONTEMPLATION.** Du don de contemplation, II, 400.
- CONTINENCE.** De la vertu de continence, I, 122. — De la continence imposée aux clercs, II, 467.
- CONTRAT.** Du contrat et des différentes espèces de contrats, I, 341. — Du consentement nécessaire pour les contrats, 343. — De la capacité des contractants, 349. — De la matière des contrats, 352. — De la cause des contrats, 354. — De leur exécution, 356. — De l'interprétation des contrats, 358. — De la nullité ou rescision des contrats, 369. — Des contrats aléatoires, 435. — Des quasi-contrats, 454. — Voyez OBLIGATION.
- CONTREBANDE.** De ceux qui s'enrichissent par la contrebande, I, 505.

- CONTRITION.** Ce qu'on entend par contrition, II, 240. — Des qualités de la contrition, 241. — Nécessité de la contrition, 244. — De la contrition parfaite et de la contrition imparfaite, 245. — De quel amour de Dieu doit être animée l'attrition? 246. — Des marques de contrition, II, 363, etc.
- CONTROVERSE.** De la manière d'écrire en matière de controverse, I, 555. — Est-il permis de *censurer*, d'autorité privée, ou de noter d'une manière injurieuse les opinions controversées parmi les docteurs catholiques? 555 et 556.
- CONTUMÉLIE.** Comment pêche-t-on par contumélie? I, 554, etc.
- COOPÉRATION.** De la coopération formelle et de la coopération matérielle, I, 164 et 165. — De la restitution pour cause de coopération, 474. — En combien de manières coopère-t-on au dommage d'autrui? 475. — De ceux qui commandent le dommage, 475 et 476. — De ceux qui le conseillent, 476. — De ceux qui y consentent, 479. — De ceux qui y concourent par adulation ou par protection, 480. — De ceux qui y participent, 481. — De ceux qui y concourent comme causes négatives, 483. — Du confesseur qui omet d'avertir son pénitent de l'obligation de restituer, 486. Voyez RESTITUTION.
- CORRECTION.** De la correction fraternelle, I, 153, etc.
- COUTUME.** Des lois introduites par la coutume, I, 59. — La coutume interprète la loi, 71. — Elle l'abroge ou la modifie, 57.
- CRAINTE.** De la crainte relativement aux actes humains, I, 12 et 13. — Relativement à la validité des contrats, 346. — Relativement au contrat de mariage, II, 536.
- CRÉANCE.** Des créances privilégiées, I, 450 et 451. — Des créances avec hypothèque, 452 et 453.
- CRIME.** De l'empêchement de mariage provenant du crime d'adultère ou d'homicide, II, 555.
- CRUCIFIX.** Du crucifix qui doit être placé sur l'autel pour la célébration de la messe, II, 195.
- CULTE.** Du culte de latrie, I, 166. — Du culte qu'on rend à la sainte Vierge, aux anges et aux saints, 166 et 167. — Du culte de Notre-Seigneur dans l'Eucharistie, II, 163. — De l'empêchement de mariage provenant de la disparité de culte, 557.
- CURES.** Devoirs des curés relativement à l'administration des sacrements, II, 22. — Relativement à la visite des malades, 388 et 389-422. — Relativement à la résidence, 491. — Relativement à la prédication, 493. — Relativement au catéchisme, 497. — Relativement au bon exemple, 498. — Relativement à l'amour pour leurs paroissiens, 499. — Est-il obligé de dire la messe pour sa paroisse? 175. — Devoirs des curés à l'égard des lévites, 451 et 452.

## D

- DALMATIQUE.** Ornement du diacre, II, 460 et 461.
- DÉBITEUR.** Du débiteur qui ne peut payer toutes ses dettes, I, 522. — Est-il dispensé de payer ses dettes par la cession qu'il fait de tous ses biens? 365-526. Voyez DETTE.
- DÉBITUM CONJUGALE.** De debito conjugali, II, 594. — A quoi doit s'en tenir le confesseur dans les avis à donner aux personnes qui se disposent prochainement au mariage, ou qui sont récemment mariées? 601. — La femme peut-elle rendre le devoir à son mari qui abuse du mariage? 578 et 599.



- DÉFAUT.** Le vendeur est-il obligé de déclarer les défauts de la chose qu'il veut vendre? I, 414. — Des irrégularités *ex defectu*, II, 639.
- DÉISME.** Ceux qui professent le déisme doivent-ils être rangés parmi les apostats? I, 137.
- DÉLECTATION.** Des différentes espèces de délectations, relativement au péché, I, 85 et 86-285 et 286.
- DÉLIT.** Des délits et quasi-délits, I, 454-457 et 458. Voyez **DOMMAGE**.
- DÉMENCE.** Ceux qui sont en démence peuvent-ils contracter? I, 349. — Peut-on les baptiser? II, 55. — Les confirmer? 85.
- DÉPÔT.** Du dépôt volontaire, I, 433. — Du dépôt nécessaire, 434.
- DÉTRACTION.** Comment pêche-t-on par détraction? I, 545. — Des différentes espèces de déstractions, 548. Voyez **CALOMNIE**, **MÉDISANCE**.
- DETTE.** Des différentes espèces de dettes, I, 522. — Des dettes de succession, 340. — Des dettes de la communauté matrimoniale, 315. — La femme est-elle tenue des dettes de la communauté? 317. — Est-elle tenue d'acquitter les obligations contractées par son mari? 317, 518.
- DÉVOTION.** Qu'est-ce que la dévotion? I, 169.
- DIACONAT.** Le diaconat est-il un sacrement? II, 435. — De l'ordination du diaconat, 460.
- DIACRE.** Les diacres peuvent-ils baptiser solennellement? II, 44. — Donner la communion? 122. — Annoncer la parole de Dieu? 460. — Des vertus nécessaires aux diacres, 445-461. — Doivent-ils être en état de grâce pour assister le prêtre à l'autel? 20.
- DIGNE.** Qu'entend-on par le sujet le plus digne? II, 484. — L'évêque est-il obligé de choisir les sujets les plus dignes pour les fonctions du ministère pastoral? *ibidem*.
- DIMANCHE.** De la sanctification du dimanche, I, 239. — De l'obligation d'entendre la messe, 240. — De la messe paroissiale, 243. — Des causes qui dispensent d'entendre la messe, 245. — Ce qui est défendu les jours de dimanche, 247. — Des causes qui permettent de travailler le dimanche, 252.
- DIMISSOIRES.** Des lettres dimissoriales pour l'ordination, II, 441.
- DISPENSE.** De la dispense des lois en général, I, 71. — Qui peut dispenser des lois ecclésiastiques? 72. — Des dispenses obreptices et subreptices, 75. — De la dispense des bans de mariage, II, 525. — De la dispense des empêchements de mariage, 570. — L'évêque peut-il en dispenser après le mariage contracté? 571. — Le peut-il avant la célébration du mariage? 572.
- DIVORCE.** Du divorce ou de la séparation des époux, II, 602.
- DOL.** Du dol ou de la fraude dans les contrats, I, 347.
- DOMESTIQUE.** Des obligations des domestiques envers leurs maîtres, I, 261.
- DOMICILE.** Du domicile pour la communion pascale, II, 134. — Pour les bans de mariage, 523. — Pour la célébration du mariage, 559.
- DOMMAGE.** De la réparation du dommage qu'on a causé par sa faute, I, 470. Voyez **RESTITUTION**.
- DON.** Des dons du Saint-Esprit, II, 81.
- DONATION.** Des donations en général, I, 373. — Des personnes incapables de donner, 374. — Incapables de recevoir, 375. — De l'acceptation des dons et legs faits au profit des établissements publics, 376. — De la réduction des dons et legs, 377. — Des donations et testaments nuls par défaut de forme, 378 et 379. — Des donations manuelles, 380. — Des donations entre-vifs, 381. — Des donations conditionnelles, 380-382. — De la révocation des donations, 382. Voyez **TESTAMENT**.

- DOT.** De la dot de la femme, I, 313 et 314-317 et 318.
- DOUCEUR.** De la vertu de douceur, I, 126 et 127. — De la douceur nécessaire au confesseur, II, 336.
- DOUTE.** Des différentes espèces de doutes, I, 31. — Comment doit-on se comporter dans le doute, si un acte est permis ou non? 32 et 33. — Du doute sur la validité d'un sacrement, 39. — Du doute en matière de prescription, 331 et 332. — En matière de justice, 468. — Du doute sur la validité des anciennes confessions, II, 280.
- DROIT.** Du droit et des différentes espèces de droits, I, 307. — Du droit de propriété, 307 et 308.
- DUEL.** Le duel est-il permis? I, 278. — Il est défendu sous peine d'excommunication, II, 627. — Peut-on accorder la sépulture ecclésiastique à ceux qui sont tués en duel? 431. — De la restitution par suite du duel, I, 511.

## E.

- EAU.** De l'eau, matière du sacrement de baptême, II, 39. — De la bénédiction de l'eau, 63. — De l'eau dans l'Eucharistie, 100.
- ECCLÉSIASTIQUES.** Des obligations des ecclésiastiques, II, 467. Voyez **CLERCS**.
- ÉDUCATION.** Devoirs des parents pour l'éducation de leurs enfants, I, 268. — Devoirs des précepteurs, des instituteurs pour l'éducation de leurs élèves, 269. — De l'éducation des lévites, II, 483 et 484.
- ÉGLISE.** L'Église peut-elle établir des lois? I, 52. — Peut-elle établir des empêchements dirimants de mariage? II, 529. — De la consécration des églises, 186. — De leur profanation, 187. — *Quid*, dans le doute si une église est profanée? 191.
- EMPÊCHEMENT.** Des empêchements de mariage, II, 528. — Du pouvoir d'établir des empêchements, 529. — Quels sont les empêchements dirimants? 532. — Quels sont les empêchements prohibants? 563. — De la dispense des empêchements de mariage, 570.
- ENFANTS.** Devoirs des enfants envers leurs parents, I, 257. — Des biens des enfants, 311. — Du dommage causé par les enfants, 484. — Des injustices des enfants envers leurs parents, 500. — Droit des enfants naturels, incestueux, adultérins, 337 et 338. — Les enfants de famille peuvent-ils contracter mariage sans le consentement de leurs parents? II, 564.
- ENVIE.** Du péché d'envie, I, 101.
- EPISCOPAT.** Il est la plénitude du sacerdoce, II, 464. — Du sacre de l'évêque, *ibidem*.
- ERREUR.** De l'erreur vincible et de l'erreur invincible, I, 8 et 9, 25 et 26. — De l'erreur dans les contrats, 344. — De l'erreur commune en matière de juridiction, II, 313. — De l'empêchement de mariage provenant de l'erreur, 535.
- ESPRIT.** Des dons du Saint-Esprit, II, 81. — De l'esprit ecclésiastique, 449.
- EUCCHARISTIE.** De l'Eucharistie comme sacrement, II, 95. — De son institution, 97. — Matière du sacrement, 98. — Forme sacramentelle, 106. — Des effets, 111. — Du ministre de la consécration, 112. — Du ministre de la dispensation de l'Eucharistie, 121. — Du sujet, 129. Voyez **COMMUNION**. — Du culte de la sainte Eucharistie, 163. — De l'Eucharistie comme sacrifice, 166. Voyez **MESSE**, **SACRIFICE**.
- ÉVÊQUE.** Du sacre de l'évêque, II, 464. — Du serment de l'évêque, *ibidem*. — Vertus de l'évêque, 445-464 et 465. — Des obligations de l'évêque, 483. — Est-il obligé de consulter son chapitre? 488.



**EXAMEN.** De l'examen des ordinands : il doit être gratuit, I, 187. — Nécessité de cet examen, II, 442. — De l'examen des prêtres qui n'étudient pas, 450. — De l'examen de l'évêque élu, 465.

**EXCOMMUNICATION.** Qu'est-ce que l'excommunication? II, 624. — Des effets de l'excommunication, 625. — Excommunications réservées au Pape, 626. — Réservées à l'évêque, 629.

**EXORCISTE.** De l'ordre d'exorciste, II, 457.

**EXTRÊME-ONCTION.** Du sacrement de l'Extrême-Onction, II, 416. — Matière du sacrement, 417. — La forme sacramentelle, 419. — Des effets, 420. — Du ministre, 421. — Du sujet, 423. — De la manière d'administrer l'Extrême-Onction, 426.

## F.

**FABRIQUE.** De l'administration des fabriques, II, 647.

**FARD.** L'usage du fard est-il permis? I, 125.

**FAUTE.** Des différentes espèces de fautes en matière de délit, I, 458. — Est-on obligé de réparer le dommage qu'on a causé par une faute vénielle? 472.

**FEMME.** Des biens de la femme, I, 316. — Est-elle obligée d'acquitter les dettes de son mari? *ibidem*. — Les dettes de la communauté? 317. — Est-elle obligée de suivre son mari partout? II, 605. — Pèche-t-elle en rendant le devoir à son mari qui abuse du mariage? 599.

**FÊTES.** De la sanctification des fêtes, I, 239. Voyez DIMANCHE.

**FIANÇAILES.** Conditions requises pour la validité des fiançailles, II, 514. — De l'obligation qui résulte des fiançailles, 516. — De la dissolution des fiançailles, 517. — De l'empêchement d'honnêteté publique provenant des fiançailles, 535. — De l'empêchement prohibant provenant des fiançailles, 568.

**FIDEL-COMMIS.** Du fidéi-commis non prohibé, I, 378.

**FIN.** De la fin des actes humains, I, 16-18. — Est-on obligé de rapporter ses actions à Dieu? 19. — Est-on obligé d'agir par un motif surnaturel? 20.

**FOI.** De la foi comme vertu, I, 129. — Nécessité de la foi, 129 et 130. — Des actes de foi, 131. — Obligation de professer la foi, 133. — Des péchés opposés à la foi, 135. — De la bonne foi et de la mauvaise foi. Voyez POSSESSEUR.

**FONTS.** Des fonts baptismaux, II, 62.

**FORMALITÉS.** Des formalités nécessaires à la validité des contrats, I, 348. — A la validité des donations et des testaments, 379.

**FORME.** De la forme sacramentelle, II, 3. — Des changements survenus dans la forme des sacrements, 6. — De la forme conditionnelle, 10.

**FORMULES.** Des formules des actes de foi, d'espérance et de charité, I, 132.

**FRAUDE.** Du dol ou de la fraude dans les contrats, I, 347.

**FRUITS.** Des différentes espèces de fruits, I, 326. — De la restitution des fruits perçus durant la bonne foi, I, 462. — Des fruits perçus de mauvaise foi, 462 et 463.

## G.

**GAGE.** Qu'est-ce que le gage? I, 477. — Il est indivisible, 448.

**GARANTIE.** De l'obligation de garantir la chose que l'on vend, I, 416.

**GARDE.** Des obligations de ceux qui sont préposés à la garde des bois, des champs, des vignes ou autres propriétés, I, 487.

**GOURMANDISE.** Du péché de gourmandise, I, 101.

**GRACE.** De la grâce produite par les sacrements, II, 11. — Quels sont les sacre-

ments qui confèrent la première grâce sanctifiante? 11 et 12. — Les sacrements des *vivants* confèrent-ils quelquefois la première grâce? 12 et 13. — Faut-il être en état de grâce pour administrer les sacrements? 19. — Pour recevoir les sacrements des *vivants*? 29.

**GREFFIER.** Des devoirs du greffier, I, 538 et 539.

**GUERRE.** La guerre est-elle permise? I, 280. — Des droits de la guerre, 261-508.

## H.

**HABIT.** De l'habit ecclésiastique, II, 478. — En quoi consiste l'habit ecclésiastique? 479.

**HABITUDE.** De l'habitude du péché, II, 357. — Peut-on absoudre les pénitents qui sont dans l'habitude du péché? 358. — *Quid*, de ceux qui retombent dans le péché d'habitude? 363. — Faut-il attendre pour absoudre un récidif que l'habitude soit déracinée? 366.

**HAINES.** De la haine contre Dieu, I, 144. — De la haine contre le prochain, 157. — De la haine contre les parents, 258.

**HÉRÉSIE.** Qu'est-ce que l'hérésie? I, 135. — De l'excommunication contre l'hérésie, II, 627. — De l'irrégularité provenant de l'hérésie, 644.

**HÉRÉTIQUES.** Du mariage des hérétiques entre eux, II, 591. — Du mariage des catholiques avec les hérétiques, 566.

**HÉRITIERS.** A quoi sont tenus les héritiers relativement aux dettes de ceux dont ils ont recueilli l'héritage? I, 340-518.

**HOMICIDE.** L'homicide est défendu par le cinquième précepte du Décalogue, I, 271. — Est-il permis de tuer un injuste agresseur? 276. — De l'avortement, 278. — De la restitution pour cause d'homicide, de mutilation, de blessures, 509. — De l'irrégularité *ex defectu* provenant de l'homicide, II, 642. — De l'irrégularité *ex delicto*, 643.

**HONNÊTÉTÉ.** De l'honnêteté publique formant un empêchement de mariage, II, 552.

**HONORAIRE.** Des honoraires dus aux ministres de la religion, II, 26. — Des honoraires du prêtre qui dit la messe, 177.

**HUILE.** Des saintes huiles, II, 64. Voyez CHRÈME.

**HUISSIER.** Obligations des huissiers, I, 539.

**HUMILITÉ.** De la vertu d'humilité, I, 126.

**HYPOCRISIE.** Du péché d'hypocrisie, I, 100.

**HYPOTHÈQUE.** Du droit d'hypothèque, I, 452.

## I.

**IDOLATRIE.** Qu'est-ce que l'idolâtrie? I, 173

**IGNORANCE.** Ce qu'on entend par ignorance, I, 8. — De l'ignorance vincible et de l'ignorance invincible, 8 et 9. — Des obligations du confesseur à l'égard de ceux qui sont dans l'ignorance vincible, 25. — A l'égard de ceux qui sont dans l'ignorance invincible, 28 et 29; II, 348 et 349. — A l'égard de ceux qui ignorent les vérités de la religion, II, 382. — A l'égard de ceux qui ignorent les devoirs de leur état, 387. — A l'égard de ceux qui se préparent à la première communion, 146. — A la confirmation, 86. — De l'irrégularité provenant de l'ignorance, 640.

**ILLÉGITIMES.** Des enfants illégitimes. — Peuvent-ils recueillir la succession de leurs parents? I, 337. — Ils sont irréguliers, 640.



IMAGE. Du culte des images, I, 167.  
 IMPOSITION. De l'imposition des mains pour la Confirmation, II, 75. — Pour l'ordination, 435.  
 IMPOTS. De l'obligation de payer les impôts, I, 55. — Est-ce une injustice de refuser de payer les impôts? 504. — Comment réparer cette injustice? 505. — Obligations de ceux qui sont chargés de faire payer les impôts, 506.  
 IMPUISSANCE. De l'impuissance relativement au mariage, II, 534. — Avis aux confesseurs, 535.  
 IMPURETÉ. Des péchés d'impureté, I, 285-296.  
 INCAPACITÉ, INCAPABLE. De l'incapacité relativement aux contrats en général, I, 349. — Relativement aux donations, 374. — Relativement aux sacrements, II, 27. — Relativement au sacrement de l'Ordre, 443. — Relativement au sacrement de Mariage, 528. Voyez EMPÊCHEMENT.  
 INCESTE. Du péché d'inceste, I, 298. — Des enfants incestueux, 338.  
 INDIGNE. De ceux qui sont indignes d'une succession, I, 337. — Indignes des sacrements, II, 30. — Indignes des Ordres sacrés, 444. Voyez VOCATION, IRRÉGULARITÉ.  
 INDULGENCES. Des différentes espèces d'indulgences, II, 606. — Qui peut accorder des indulgences? 608. — Que faut-il faire pour gagner des indulgences 610. — Du jubilé, 613.  
 INFIDÈLES. Le mariage des infidèles peut-il être dissous par la conversion de l'un des époux? II, 544. — Le mariage d'un chrétien avec une infidèle est-il valide? 557.  
 INFIDÉLITÉ. Ce qu'on entend par infidélité en matière de religion, I, 135.  
 INJURE. Les injures sont contraires au huitième précepte du Décalogue, I, 554. — Des injures, invectives, sarcasmes, que certains auteurs se permettent à l'égard de ceux qui ne partagent pas leurs opinions, 555.  
 INJUSTICE. Du vol, I, 492. — Des injustices entre époux, 498. — Des injustices des enfants de famille, 500. — Des injustices des domestiques, 501. — Des injustices dans le commerce, 502. — Des injustices commises par les tailleurs, 503. — Des injustices des militaires, 507. Voyez JUSTICE, DOMMAGE, RESTITUTION.  
 INSTRUCTION. De l'obligation pour les curés d'instruire les fidèles, I, 131; II, 493. — De la manière d'instruire, II, 495. — De l'obligation pour les confesseurs d'instruire les pénitents, 348. — Doivent-ils instruire les époux sur les devoirs du mariage? 344 et 345, 601.  
 INTENTION. De l'intention nécessaire pour les actes humains, I, 20 et 21. — Pour l'administration des sacrements, II, 15. — Pour gagner les indulgences, 610.  
 INTERDICTION. De l'interdiction en matière civile, I, 349.  
 INTERDIT. De l'interdit comme censure, II, 623.  
 INTÉRÊT. Du prêt à intérêt, I, 393. — Des titres qui légitiment l'intérêt du prêt, 396. — Des intérêts usuraires, 399.  
 INTERPRÉTATION. De l'interprétation des lois, I, 68. — De l'interprétation des contrats, 358. — Des Brefs pour la dispense des empêchements de mariage, II, 584.  
 INTERROGATION. Interrogations à faire aux pénitents, II, 343. — Discretion sur le sixième précepte, 343 et 344, 602.  
 INTERSTICES. Des interstices à observer pour l'ordination, II, 453.  
 INVENTION. De l'invention d'un trésor, I, 323. — Des choses perdues, 324.

INVOCATION. De l'invocation des saints, I, 167. — Du démon, 175.  
 IRRÉGULARITÉ. Ce qu'on entend par irrégularité, II, 634. — Des irrégularités *ex defectu*, 639. — Des irrégularités *ex delicto*, 643. — Dans le doute si on a encouru quelque irrégularité, 643.  
 IRRÉLIGION. Des péchés d'irréligion, I, 180.  
 IRRITATION. De l'irritation des vœux, I, 220 et 221.  
 IVRESSE. Du péché d'ivresse, I, 102.

## J.

JACTANCE. Du péché de jactance, I, 100.  
 JEU. Des différentes espèces de jeux, I, 436. — Des dettes de jeu, 437. — Des jeux interdits aux clercs, II, 482.  
 JEUNE. Du jeûne ecclésiastique, I, 111. — De l'obligation du jeûne, *ibidem*. — Des causes qui exemptent du jeûne, 117. — Du jeûne eucharistique, II, 157.  
 JUBILÉ. Des conditions requises pour gagner l'indulgence du jubilé, II, 613. — Des privilèges attachés au jubilé, 615. — De la suspension des indulgences ordinaires pendant le jubilé, 616.  
 JUGE. Des obligations des juges, I, 536 et 537.  
 JUGEMENT. Des jugements téméraires, I, 543 et 544.  
 JUREMENT. Ce qu'on entend par jurement, I, 197. — De la licéité du jurement, 199. — De l'obligation de faire ce qu'on a promis avec serment, 203. — Des causes qui font cesser l'obligation du serment, 206.  
 JURIDICTION. De la juridiction nécessaire pour l'administration des sacrements, II, 15. — Pour l'administration du sacrement de Pénitence, 307. — De l'erreur commune en matière de juridiction, 313 et 314. — Peut-on confesser avec une juridiction probable? 315. — Comment cesse la juridiction? 316.  
 JUSTICE. De la justice comme vertu, I, 108. — Des différentes espèces de justices, 306.

## L.

LARCIN. Du larcin ou simple vol, I, 493. Voyez Vol.  
 LECTEUR. De l'ordre de lecteur, 456.  
 LEGS, LÉGATAIRE. Du légataire universel, à titre universel, à titre particulier, I, 384.  
 LÉGISLATEURS. Des devoirs des législateurs, I, 270.  
 LÉSION. De la lésion dans les contrats, I, 347, 350, 505.  
 LIBERTÉ. De la liberté nécessaire pour les actes humains, I, 7. — Des causes qui gênent la liberté, 7 et 8. — De la liberté nécessaire pour les contrats, 343. — Pour le mariage, II, 536.  
 LIEN. De l'empêchement de mariage provenant du lien d'un premier mariage, II, 543.  
 LINGES. Des linges d'église; ils doivent être bénits, II, 194-198.  
 LITURGIE. De la liturgie romaine, II, 470-661.  
 LIVRES. Des mauvais livres, I, 162-292. — Des livres des hérétiques, II, 627.  
 LOI. Notion de la loi en général, I, 46. — Des lois divines, 48. — De la loi naturelle, 48 et 49. — De la loi mosaïque, 50. — De la loi chrétienne, 50 et 51. — Des lois ecclésiastiques, 51 et 52. — De la promulgation des lois, 53 et 54. — Des lois civiles, 55. — Des lois introduites par la coutume, 57. — De l'obli-



gation qui résulte des lois, 59. — Des lois pénales, 61. — De la manière d'observer les lois, 62. — De ceux qui sont tenus aux lois, 63. — Des motifs qui excusent ceux qui n'observent pas les lois, 67. — De l'interprétation des lois, 68. — De la dispense des lois, 71. — De la cessation des lois, 78. — De l'abrogation des lois, 79.

LOUAGE. Du contrat de louage, I, 421.

LUCRE. Du lucre cessant et du dommage naissant, I, 396.

LUXE. Du luxe défendu aux clercs, II, 480 et 481.

LUXURE. Des péchés de luxure non consommée, I, 285. — Des péchés de luxure consommée, 296.

## M.

MAGIE. Des différentes espèces de magies, I, 179.

MAGISTRATS. Des obligations des magistrats, I, 271.

MAGNÉTISME. De l'usage du magnétisme, I, 179.

MAITRES. Devoirs des maîtres envers leurs domestiques, I, 116, 247, 269. — Des maîtres de pension, 269.

MAJORITÉ. A quel âge est fixée la majorité relativement au mariage, II, 524-565.

MALADES. De la confession des malades, II, 388. — De la communion des malades, 136. — De la visite des malades, 422.

MALICE. De la malice des actes humains, I, 14 et 15. — Des péchés de malice, 89. — Des circonstances qui changent ou aggravent la malice du péché, 91.

MANDAT. Des obligations de celui qui donne un mandat et de celui qui s'en charge, I, 441 et 442.

MANIPULE. Ornement sacerdotal, II, 200 et 201.

MARCHAND. Des injustices commises par les marchands, I, 502-519.

MARIAGE. Du mariage comme contrat, II, 501. — Du mariage comme sacrement, 503. — De la matière et de la forme du sacrement, 505. — Des effets, 507. — Du ministre, 508. — Du sujet, 510. — Des fiançailles, 514. — Des bans ou publications de mariage, 521. — Des empêchements de mariage, 528. — Quels sont les empêchements dirimants de mariage? 532. — Quels sont les empêchements prohibitifs? 563. — De la dispense des empêchements, 570. — De la revalidation des mariages nuls, 587. — Des obligations des époux, 593. — A quoi doit s'en tenir le confesseur pour l'instruction des personnes mariées? 601. Voyez EMPÊCHEMENT.

MARTYRE. Le baptême peut être suppléé par le martyr, II, 48.

MATIÈRE. De la matière et de la forme des sacrements, II, 3. — De l'union nécessaire entre la matière et la forme des sacrements, 5. — Des changements survenus dans la matière et la forme des sacrements, 6. — Peut-on se servir d'une matière douteuse? 9.

MATINES. On doit réciter Matines et Laudes avant de dire la messe, II, 212.

MÉDISANCE. Du péché de médisance, I, 546.

MENSONGE. Des différentes espèces de mensonges, I, 528. — Des restrictions mentales, 530.

MESSE. Du sacrifice de la messe, II, 156. — De ses effets, 168. — Du ministre du sacrifice, 170. — Pour qui peut-on ou doit-on offrir le sacrifice de la messe? 173. — Des honoraires de la messe, 177. — Du lieu où l'on doit dire la messe, 184. — De l'autel, des nappes du crucifix et des cierges nécessaires pour la

célébration de la messe, 192. — Des vases sacrés, du corporal, de la pale et du purificateur, 169. — Des ornements sacerdotaux, 200. — Des rites et des prières de la messe, 202. — Du temps nécessaire pour dire la messe, 204. — Des messes de mort, 206. — Du serviteur de messe, 207. — Les curés sont-ils obligés de dire la messe pour leurs paroissiens? 175. — Les chapitres sont-ils obligés de la célébrer pour les fondateurs? 176. — Des accidents qui arrivent au prêtre disant la messe, 227. — Des fautes que l'on commet le plus souvent en disant la messe, 231. — De la messe de paroisse, I, 243.

MILITAIRE. Des obligations des militaires, I, 282. — Injustices des militaires, 507. — Du mariage des militaires, II, 524-561.

MINEURS. Les enfants mineurs peuvent-ils contracter? I, 350. — Peuvent-ils se marier sans le consentement de leurs parents? II, 564.

MINISTRE. Du ministre des sacrements, II, 15. — Le prêtre doit-il être en état de grâce pour administrer les sacrements? 19. — Du ministre du sacrifice de la messe, 170.

MORTIFICATION. De la mortification nécessaire pour la perfection chrétienne, II, 396.

MYSTÈRES. Des mystères dont la connaissance est nécessaire au salut, I, 130. — Peut-on absoudre ceux qui les ignorent? 383.

## N.

NAISSANCE. De l'irrégularité provenant du défaut de naissance légitime, II, 640.

NANTISSEMENT. Du contrat de nantissement, I, 447.

NAPPES. Des nappes d'autel, II, 194.

NÉGOCE. Le négoce est interdit aux clercs, II, 482.

NOTAIRE. Des obligations des notaires, I, 541.

NOTORIÉTÉ. De la notoriété de droit et de la notoriété de fait, II, 30.

## O.

OBEISSANCE. Du vœu d'obéissance, I, 236. — De la promesse d'obéissance que le prêtre fait à l'évêque, II, 463. — De l'obligation d'obéir aux parents, I, 262. — Aux supérieurs, 263. — D'obéir au Pape, II, 485.

OBLIGATIONS. Des obligations conventionnelles, I, 359. — Des obligations purement naturelles ou purement civiles, *ibidem*. — Des obligations conditionnelles, 359 et 360. — Des obligations à terme, 361. — Des obligations alternatives, 361 et 362. — Des obligations facultatives, 362. — Des obligations solidaires, 362 et 363. — Des obligations divisibles, 363 et 364. — De l'obligation avec clause pénale, 364. — De l'extinction des obligations conventionnelles, *ibidem*.

OBSERVANCE. De la vaine observance, I, 177.

OCCASION. De l'occasion du péché, II, 307. — Conduite du confesseur à l'égard de ceux qui sont dans l'occasion du péché, 370, etc.

OCCUPATION. De l'occupation comme moyen d'acquiescer, I, 321.

OFFICE DIVIN. De l'obligation de réciter l'office divin, II, 470. — La bulle de saint Pie V sur le bréviaire romain, *ibidem*. — Lettre de Grégoire XVI sur le même sujet, 661. — Manière de réciter l'office divin, 473. — Des causes qui excusent l'omission de l'office divin, 477.

ONCTION. Voyez EXTRÊME-ONCTION.



- OPINIONS. Des opinions douteuses, I, 30, etc. — Des opinions probables, 37. — Du choix des opinions, 44.
- ORAISON. De l'oraison dominicale, I, 130. — De l'oraison mentale, II, 398.
- ORDINATION. Des conditions requises pour l'ordination, II, 444-452. — De l'ordination pour la tonsure, 455. — Pour les ordres mineurs, 456. — Pour le sous-diaconat, 458. — Pour le diaconat, 460. — Pour la prêtrise, 461. — Pour l'épiscopat, 464.
- ORDRE. Du sacrement de l'ordre, II, 433. — De la matière et de la forme du sacrement, 435. — De ses effets, 437. — Du ministre, 438. — Du sujet, 443. — Des Ordres en particulier, 456. — Des obligations des clercs, 467. Voyez ORDINATION.
- ORNEMENTS. Des ornements sacerdotaux, II, 200.

## P.

- PALE. De la pale dont on se sert pour la messe, II, 198 et 199.
- PAPE. Le Pape peut établir des lois, I, 52. — Il peut en dispenser, 72. — Du respect et de la soumission pour les actes et les décisions du Pape, II, 484 et 485.
- PARCELLES. Des parcelles eucharistiques que l'on remarque sur l'autel après la communion, II, 120.
- PARENTÉ. De l'empêchement de mariage provenant de la parenté, II, 546.
- PARESSE. Du péché de paresse, I, 103.
- PARJURE. Qu'est-ce que le parjure? I, 201.
- PAROLES. Des paroles déshonnêtes, I, 290.
- PARURES. Des parures immodestes, I, 123.
- PATIENCE. De la patience comme vertu, I, 109.
- PAUVRETÉ. Du vœu de pauvreté, I, 234.
- PAYEMENT. Du paiement comme moyen d'acquitter une dette, une obligation, I, 364 et 365.
- PÉCHÉ. Notion du péché, I, 80. — Des différentes espèces de péchés, 84 et 85. — De la distinction spécifique des péchés, 90. — De la distinction numérique des péchés, 93. — Du péché mortel et du péché véniel, 96. — Des péchés capitaux, 99.
- PÉCHEUR. Peut-on administrer les sacrements aux pécheurs publics? II, 30.
- PEINE. Des peines conventionnelles, I, 377.
- PÉNITENCE. De la pénitence comme vertu, II, 237. — De la pénitence comme sacrement, *ibidem*. — De sa nécessité et de ses effets, 238. — De la matière du sacrement, 239. — De la forme sacramentelle, 239 et 301. Voyez CONTRITION, CONFESSION, SATISFACTION, ABSOLUTION. — Du ministre du sacrement de pénitence, 307. — Des cas réservés, 319. Voyez CONFESSEUR. — De la manière d'administrer le sacrement de pénitence, 410.
- PÈRES. Obligations des pères et mères à l'égard de leurs enfants, I, 257.
- PERTE. L'obligation de restituer s'éteint-elle par la perte de la chose due? I, 369, 461-463. — Des choses perdues, 324.
- PIÉTÉ. Des caractères de la vraie piété, II, 395. — De la direction des personnes qui pratiquent la piété, 396.
- PISCINE. Il doit y avoir une piscine dans chaque église, II, 63.
- POLLUTION. Du péché de pollution, I, 301.
- PORTIER. De l'ordre de portier, II, 496.

- POSSESSEUR. Du possesseur de bonne foi, I, 460. — De mauvaise foi, 462. — De foi douteuse, 468.
- POSSESSION. Ce qu'on entend par possession, I, 330. — De la possession de bonne foi nécessaire pour la prescription, 331. Voyez POSSESSEUR.
- PRÉCEPTÉ. Des préceptes du Décalogue, I, 128. — Du premier précepte, 128. — Du deuxième précepte, 193. — Du troisième, 238. — Du quatrième, 257. — Du cinquième, 271. — Du sixième et du neuvième, 284. — Du septième et du dixième, 305. — Du huitième, 528. — Des préceptes de l'Église, 560.
- PRÉDICATION. Les évêques doivent prêcher, II, 483. — Des obligations des curés pour la prédication, 492, etc.
- PRESCRIPTION. De la prescription comme moyen d'acquérir ou de se libérer, I, 329. — Des conditions requises pour la prescription, 330.
- PRÉSUMPTION. Du péché de présomption, I, 140. — Des présomptions en droit, 61.
- PRÊT. Notion du prêt, I, 388. — Du prêt à usage, 389. — Du prêt à intérêt, 393. — Des titres qui légitiment l'intérêt du prêt, 396. — De ceux qui prêtent à usure, 399.
- PRIVILÈGES. Des privilèges et hypothèques, 449, etc.
- PROFANATION. De la profanation de l'église ou du cimetière, II, 188, etc. — Le cimetière est-il profané par la sépulture d'un enfant mort sans baptême? 189.
- PROFESSION. De la profession religieuse, I, 229. — Le mariage peut-il être dissous par la profession religieuse? II, 541.
- PROMESSE. De l'obligation qui résulte d'une promesse, I, 371.
- PROPRIÉTÉ. Du droit de propriété, I, 307. — De la propriété parfaite et de la propriété imparfaite, 309.
- PRUDENCE. De la vertu de prudence, I, 105. — Des vices opposés à la prudence, 107.
- PURIFICATOIRE. Du purificateur dont on se sert pour la célébration de la messe, II, 199.

## Q.

- QUASI-CONTRATS. Des engagements qui résultent des quasi-contrats 454 et 455. — Des engagements qui résultent des quasi-délits, 458.

## R.

- RACHAT. De la vente avec faculté de rachat ou de réméré, I, 418.
- RAPINE. De la différence entre le vol et la rapine, I, 493.
- RAPPORT. De l'obligation de rapporter à la masse des biens à partager ce qu'on a reçu du défunt à titre gratuit, I, 339. — Un héritier est-il obligé de rapporter ce qu'il a reçu de son père pour se faire remplacer au tirage de la conscription militaire? 339 et 340.
- RAPT. Du rapt en général, I, 297. — Du rapt relativement au mariage, II, 538. — Du rapt de séduction, 539.
- RECÉLEUR. De l'obligation du recéleur en matière de restitution, I, 485.
- RÉCIDIF. De la conduite à tenir au tribunal de la pénitence envers les pénitents qui retombent dans les mêmes péchés, II, 363.
- RÉDUCTION. De la réduction des donations, I, 378. — De la réduction des legs pieux, 377.
- REGISTRES. Des registres de la paroisse, II, 71 et 72.



**RÉHABILITATION.** De la réhabilitation des mariages nuls, II, 589.  
**RELIGIEUX.** De l'état religieux, I, 228. — De la confession des religieuses, II, 311.  
**RELIGION.** De la vertu de religion, I, 165. — Des actes de la vertu de religion, 166. — Des péchés opposés à la vertu de religion, 173-180.  
**RELIQUES.** Du culte des reliques, I, 167.  
**REMISE.** L'obligation de restituer est éteinte par la remise de la dette, I, 367.  
**RENTE.** De la constitution de rente, I, 401. — De la rente viagère, 440.  
**RÉPARATION.** De la réparation du tort qu'on a fait au prochain, I, 470, etc.  
 Voyez **RESTITUTION.**  
**RESCISION.** Des causes de nullité ou de rescision d'un contrat, I, 369.  
**RÉSIDENCE.** De la résidence des évêques, II, 483. — Des chanoines, 487. — Des curés, 491.  
**RESPONSABILITÉ.** De la responsabilité des parents, relativement au dommage causé par leurs enfants, I, 484. — Des instituteurs, relativement au dommage causé par leurs élèves et apprentis, 485. — Du mari, relativement aux délits de sa femme, 485 et 486.  
**RESTITUTION.** De la restitution du bien d'autrui, I, 459. Voyez **POSSESSEUR.** — De l'obligation de restituer, par suite du dommage qu'on a causé par sa faute, 470. — De la restitution pour cause de complicité, 474. — De ceux qui commandent le dommage, 476. — De ceux qui le conseillent, 475. — De ceux qui y consentent, 479. — De ceux qui y concourent par adulation ou par protection, 480. — De ceux qui y participent, 481. — De ceux qui sont causes négatives du dommage, 483. — Du confesseur qui omet d'avertir un pénitent qui est obligé de restituer, 486. — Des témoins qui refusent de faire connaître le coupable, 487. — Des préposés, des gardes qui ne font pas leur devoir, *ibid.* — De ceux qui empêchent quelqu'un de réaliser un bénéfice, 488. — De l'obligation solidaire en matière de restitution, 489. — De la restitution pour cause de vol. Voyez **Vol.** — Des injustices des époux, 498. — Des enfants de famille, 500. — Des domestiques, 501. — Des injustices qui se commettent dans le commerce, 502. — De la restitution pour cause d'homicide, de mutilation, de blessures, 509. — De la restitution pour cause de duel, 511. — De la restitution pour cause de séduction, d'adultère, 512. — De la réparation pour cause de diffamation, 550. — Quand doit-on restituer? 517. — A qui restituer? 519. — Du lieu où doit se faire la restitution, 521. — Des causes qui suspendent l'obligation de restituer, 524. — Des causes qui font cesser l'obligation de restituer, 526.  
**RITUEL.** Du Rituel romain, publié par Paul V, II, 34 et 35.  
**RUBRIQUE.** Des rubriques de la messe, II, 202.

## S.

**SACERDOCE.** Le sacerdoce est un sacrement, II, 434.  
**SACREMENT.** Ce qu'on entend par sacrement, II, 1 et 2. — De la matière et de la forme des sacrements, 3. — De la grâce qu'on reçoit par les sacrements, 11. — Du caractère sacramentel, 14. — Du ministre des sacrements, 15. — Si l'intention est nécessaire pour la confection des sacrements, 15 et 16. — Si la foi et la sainteté sont nécessaires pour l'administration des sacrements, 18 et 19. — De l'obligation d'administrer les sacrements, 22. — Peut-on s'adresser à tout prêtre pour en recevoir les sacrements? 23. — Peut-on recevoir quelque chose pour l'administration des sacrements? 26. — Du sujet des sacrements, 27. —

Des dispositions requises pour recevoir les sacrements, 28. — De ceux qui sont indignes des sacrements, 39. — Des cérémonies prescrites pour l'administration des sacrements, 34.  
**SACRIFICE.** Du sacrifice en général, I, 168 et 169. — Du sacrifice de la messe, II, 166. Voyez **Messe.**  
**SACRILÈGE.** Des différentes espèces de sacrilèges, I, 181. — Du sacrilège *in materia luxurie*, 299. — On se rend coupable en administrant ou en recevant indignement les sacrements, II, 21-29.  
**SAINTETÉ.** De la sainteté nécessaire aux ecclésiastiques, II, 328-445.  
**SATISFACTION.** De la satisfaction sacramentelle, II, 284. — Le confesseur est-il obligé d'imposer à celui qu'il confesse une pénitence proportionnée au nombre et à la gravité de ses fautes? 285. — Des pénitences afflictives et médicinales, 290. — Des pénitences publiques, 295. — Le pénitent est-il obligé d'accomplir la pénitence qu'on lui a imposée? 297.  
**SCANDALE.** Des différentes espèces de scandales, I, 159. — Comment se rend-on coupable de scandale? 161. — Peut-on conseiller un moindre mal pour en empêcher un plus grand? 163. — De la réparation du scandale, 165.  
**SCIENCE.** De la science nécessaire aux prêtres, II, 334-449.  
**SCRUPULES.** De la conscience scrupuleuse, I, 29. — De la conduite du confesseur à l'égard des scrupuleux, II, 406.  
**SECRET.** Du secret naturel, I, 557. — Du secret de la confession, II, 336, etc.  
**SÉPULTURE.** De la sépulture ecclésiastique, II, 429. — A qui doit-on refuser la sépulture ecclésiastique? 431.  
**SERMENT.** Notion du serment, I, 197. — De la licéité du serment, 199. — De l'obligation de faire ce qu'on a promis par serment, 203. — Des causes qui font cesser l'obligation du serment, 206. — De la dispense du serment, 208.  
**SÉQUESTRE.** Ce qu'on entend par séquestre, I, 435.  
**SIMONIE.** Notion de la simonie, I, 184. — Des différentes espèces de simonies, 185. — Des peines contre les simoniaques, 189.  
**SOCIÉTÉ.** Du contrat de société, I, 429. — Du triple contrat, 431.  
**SODOMIE.** Du péché de sodomie, I, 300 et 301.  
**SOLIDARITÉ.** De la solidarité dans les conventions, I, 362 et 363. — De la solidarité en matière de restitution, 489.  
**SORTILÈGE.** Du sortilège ou de l'art divinatoire, I, 175.  
**SOUS-DIACONAT.** De l'ordre du sous-diaconat, II, 158.  
**SOUPÇONS.** Des soupçons téméraires, I, 543.  
**SPECTACLES.** Peut-on assister aux spectacles? I, 292 et 293.  
**STUPRUM.** Ce qu'on entend par ce mot, I, 297.  
**SUBSTITUTION.** Des substitutions prohibées, I, 373.  
**SUCCESSIONS.** Des successions comme moyen d'acquérir, I, 336.  
**SUICIDE.** Il n'est pas permis de se donner la mort, I, 262.  
**SUPERSTITION.** Des différentes espèces de superstitions, I, 173, etc.  
**SUSPENSE.** De la suspense et des différentes espèces de suspenses, II, 630 et 631.  
**SYMBOLE.** Est-on obligé de savoir le symbole des Apôtres? I, 130.

## T.

**TABERNACLE.** Du tabernacle où l'on conserve l'Eucharistie, II, 164.  
**TÉMOIGNAGE.** Du faux témoignage, I, 532.  
**TÉMOINS.** Les témoins assignés sont-ils obligés de comparaitre et de répondre aux interrogations du juge? I, 523



- TEMPÉRANCE. De la vertu de tempérance, I, 110  
 TESTAMENT. Des différentes espèces de testaments, I, 383. — Formules de testaments olographes, 386.  
 TITRE. Du titre nécessaire pour la prescription, I, 332. — Du titre coloré relativement à la juridiction, II, 317. — Du titre clérical, 454, 478.  
 TONSURE. De la tonsure, par laquelle on se dispose aux Ordres, II, 455.  
 TRÉSOR. Ce qu'on entend par trésor, I, 323. — A qui appartient le trésor? 324.

## U.

- USAGE. De l'usage ou de la coutume, I, 57-71-79. — Du droit d'usage, 309. — Du prêt à usage, 389.  
 USUFRUIT. Du droit d'usufruit, I, 309.  
 USURE. De la définition de l'usure, I, 393. — L'usure est défendue, 393 et 394. Voyez PRÊT.

## V.

- VASES. Des vases pour les saintes huiles, II, 64. — Des vases sacrés, 195.  
 VENTE. De la nature du contrat de vente, I, 404. — Qui peut vendre ou acheter? 405. — Des choses qui peuvent être vendues, 406. — Du prix de la vente, 408. — Des obligations du vendeur, 414. — Des obligations de l'acheteur, 417. — De la vente avec faculté de rachat ou de réméré, 418. — Du monopole, 419.  
 VIATIQUE. De la communion en viatique, II, 137.  
 VICAIRES. Le vicaire d'un curé peut-il déléguer pour un mariage? II, 562. — Des vicaires généraux de l'évêque, 486. — Des vicaires forains, 487. — Des vicaires capitulaires, 490.  
 VISITE. De la visite des malades, II, 385-422.  
 VOCATION. De la vocation à l'état ecclésiastique, II, 444. — Des marques de vocation, 444 et 445.

## Z.

- ZÈLE. Du zèle nécessaire au confesseur, II, 330.



